

Rédacteur  
**Maxime Vitalis**

PÔLE  
RESSOURCES  
ET DONNÉES  
URBAINES

## Arenas 2015 – Rapport de la commission grandes salles

### Eléments de synthèse

#### La commission « grandes salles » : les objectifs

S'appuyant sur un bilan peu flatteur des installations sportives couvertes en France (une seule salle de plus de 10 000 places, le Palais Omnisport Paris Bercy), la secrétaire d'état aux sports (Rama Yade) prend acte du retard « colossal » de la France en matière de grandes salles sportives événementielles. Ce retard pénalise la France dans l'organisation d'événements sportifs majeurs (championnat d'Europe ou du Monde de sports de salles) par rapport aux pays Européens

En octobre 2009, la secrétaire d'état a donc créé une commission « grandes salles ». Présidée par Daniel Costantini, cette commission a pour objectif de répondre aux questions suivantes :

- Comment favoriser l'émergence en France d'infrastructures permettant d'accueillir de grands événements internationaux de sports de salles ? Quelles améliorations doivent être apportées aux équipements existants et quels nouveaux équipements doivent être conçus ?
- Comment la modernisation des salles peut permettre aux clubs professionnels de porter des projets ambitieux (sportifs mais aussi économiques)

#### Le rapport ARENAS 2015 : les préconisations principales

Au regard des travaux menés par la commission, le rapport ARENAS 2015 propose :

- La création ou la rénovation, sur tout le territoire national, de
  - Une salle de 20 000 places
  - Une salle de plus 15 000 places
  - Cinq salles de plus 10 000 placesen configuration sport
- La création d'une labellisation « ARENA » avec deux niveaux de labels (pour les salles de plus de 10 000 places, et pour les salles entre 5 000 et 8 000 places)
- Affecter un financement exceptionnel de 140 millions d'Euros assurant le concours financier de l'Etat
- La reconnaissance de l'intérêt général (tel que défini dans la loi 2009-888 du 22 juillet 2009) pour les grandes salles ayant fait l'objet d'une labellisation ARENA.
- Etendre aux grandes salles reconnues d'intérêt général la procédure de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme avec une déclaration de projet.



- Favoriser les investissements des entreprises dans les enceintes sportives ou multifonctionnelles par des mesures fiscales.
- Sécuriser la mise en œuvre de partenariat public-privé pour la mise en œuvre d'enceintes sportives ou multifonctionnelles déclarées d'intérêt général.

Au total, le rapport propose 18 préconisations. La création du label Arena est la clé de voute dispositif

## Le label ARENA.

Le label ARENA propose un cahier des charges de construction ou de rénovation qui place la **multifonctionnalité** au centre du projet. Les salles labellisées Arena doivent inclure dans leur programmation les spectacles sportifs et l'organisation de spectacles culturels.

Le label ARENA (tel qu'il est présenté dans le rapport, à titre indicatif et provisoire) impose :

- La modularité rapide et l'évolutivité des jauges adaptées à tout type d'exploitation
- La proximité maximale entre le public et le terrain quelle que soit sa configuration,
- La double configuration petite et grande jauge.
- La conformité avec les exigences d'une captation télévisuelle adaptée à tout type de spectacle et de sport.
- La disponibilité d'une salle annexe, de vestiaires et de locaux divers (notamment pour le contrôle anti-dopage) conformes aux cahiers des charges des compétitions internationales.
- La programmation annuelle doit proposer au minimum 20 % d'événements sportifs.
- La salle doit permettre une hospitalité conforme aux standards internationaux : diversité et segmentation de l'offre (loges, business seats, autres places à prestations, salons de réception), ratio sièges à prestations / capacité globale de la salle suffisamment élevé.
- Tout projet devra être conforme aux critères sportifs, commerciaux, techniques et médiatiques permettant l'accueil de compétitions nationales et internationales.
- Tout projet devra s'inscrire dans une politique de développement durable de la réalisation à l'exploitation de l'enceinte.

## Marseille et le rapport ARENAS 2015

Marseille doit elle se positionner pour abriter une des 7 ARENAS proposées dans le rapport ? La commission « grandes salles » n'a émit aucun souhait ou prise de position sur la localisation des futures ARENAS. Toutefois, la commission a identifié les projets d'envergure qui pourraient, au regard de la jauge proposée, se voir attribuer le fameux label.

L'enjeu du label est la position de force pour accueillir des événements sportifs d'envergure internationale. La référence 2015 renvoie au souhait des trois grandes fédérations françaises de sports de salles d'organiser des championnats du Monde ou d'Europe pour cette année là :

- La fédération française de Basket Ball souhaite organiser des championnats d'Europe
- La fédération française de Hand Ball souhaite organiser des championnats du Monde

- La fédération française de Volley Ball souhaite organiser des championnats d'Europe.

En l'état actuel de son parc d'équipements sportifs, il est évident que Marseille sera exclu de ces compétitions si la France en décroche l'organisation.

### Construire le Palais des événements pour qu'il puisse obtenir la labellisation ??

Le projet « Palais des événements » pourrait être pensé pour répondre au cahier des charges du label. La proposition peut être faite à la Ville de Marseille. L'intérêt est de bénéficier des avantages octroyés aux grandes salles (reconnaissance de l'intérêt général, financement d'état,...)

### Proposer une rénovation du Palais des Sports pour obtenir un label (niveau 5000 – 8000 places)

Le Palais des Sports ne répond plus à aucun standard international. Son obsolescence l'empêche d'abriter des grandes compétitions de sports de salles. Il pourrait alors être envisagé la rénovation du Palais des Sports dans une configuration ARENA 5000-8000. Cette labellisation permettrait à Marseille de se positionner sur l'organisation de tours préliminaires de championnats d'Europe ou du Monde de Basket, Hand ou Volley.

Cette solution permettrait aussi d'envisager de faire du Palais des Sports la « résidence » d'un club de sport de salle de haut niveau à Marseille.

### La concurrence des territoires voisins.

Neuf projets sont présentés dans le rapport. Au moins deux d'entre eux concernent directement Marseille. Il s'agit du projet de grande salle à Aix-en-Provence. Même si le projet n'en est encore qu'au stade de l'étude de faisabilité, il est déjà annoncé et la possibilité d'obtenir une labellisation « ARENA » pourrait avoir un effet accélérateur, avec, en plus, la possibilité de créer une synergie avec le projet Zidane.

Emplacement	non communiqué
Inauguration envisagée	4e trimestre 2013
État du projet	Étude de faisabilité auprès des services techniques
Propriétaire	Communauté du pays d'Aix
Exploitant	Communauté du pays d'Aix
Capacité	10 000 places assises
Club résident	PAUC Hand - Pays d'Aix Basket
Financement	NC
Coût des travaux estimé	60 M€
Manifestations	Multifonctionnel
Programmation envisagée	NC

L'autre projet est la grande salle de Montpellier. Ce projet est en phase d'être réalisé (inauguration prévue à l'automne 2010). Il est de plus porté par le club de hand Ball de Montpellier qui prévoit d'y jouer des matches événements (championnat de France et ligue des champions)

Emplacement	Montpellier
Inauguration envisagée	Automne 2010
État du projet	En cours de construction
Propriétaire	Montpellier Agglomération
Exploitant	Société d'Economie Mixte Enjoy Montpellier
Capacité	9 000 handball, 14 000 concert
Club résident	Montpellier Agglomération Handball jouera ses matches événements (Coupe d'Europe, 3-4 matches de championnat)
Financement	Public
Coût des travaux estimé	Environ 70 M€
Manifestations	Multifonctionnel (spectacle, sport, congrès...)
Programmation envisagée	90 événements

Ces deux projets pourraient forts bien se placer en concurrence directe avec le Palais des Événements.